

<http://enseignants.se-uns.org/GT-metier-CPE-un-troisieme-tour-en-demi-teinte>



GT métier CPE, un troisième tour en demi-teinte

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : vendredi 20 juin 2014

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa avait relancé à plusieurs reprises la tenue d'un troisième groupe de travail qui nous paraissait indispensable car aucune décision significative n'avait été obtenue jusqu'alors.

Le ministère a finalement donné une suite favorable à cette demande en programmant cette réunion de travail le 19 juin 2014.

Les thèmes mis à l'ordre du jour étaient liés au bouclage des dossiers travaillés depuis début janvier :

- finaliser la fiche des missions du CPE;
- concrétiser l'alignement indemnitaire de notre indemnité forfaitaire;
- mettre en avant les préoccupations des CPE sur la question du temps de travail.

Trois fiches nous ont été présentées, la fiche 1 sur les missions, la fiche 2 sur l'amélioration des perspectives de carrière, la fiche 3 sur la revalorisation de l'indemnité forfaitaire des CPE.

La séance, qui a duré près de trois heures, n'a pas débouché sur toutes les avancées attendues.

Côté missions

Un travail approfondi dans lequel nous avons apporté une contribution active donne un texte qui, après avoir encore été largement amendé, apparaît assez satisfaisant par rapport à nos conceptions de la fonction.

À titre indicatif, parmi les chapitres retravaillés, nous avons fait annuler le «c) *Maitriser les circuits de l'information de la vie scolaire*» (voir fiche du GT 2 de mars). Pour nous il s'agit d'une compétence, pas d'une mission. Le ministère va nous proposer une réécriture sur ce sujet.

De nombreux autres points seront soumis à une réécriture plus adéquate sur cette fiche «missions». Nous aurons prochainement une nouvelle et dernière version avec les corrections prises en compte.

Sur la partie indemnitaire

Comme l'indique la fiche 2, nous avons enfin obtenu l'alignement sur la part fixe de l'ISOE.

Nous avons demandé en séance à être définitivement intégrés dans le cadre de l'ISOE, afin de pouvoir bénéficier des évolutions possibles liées à cette indemnité et de pouvoir négocier, dans un futur le plus proche possible, de parts modulables qui pourraient s'adapter à nos missions.

L'indemnité passera ainsi de 1 104,12 Euros à 1 199,16 Euros mais seulement en 2015, délais réglementaires et budgétaires obligent.

Sur la partie temps et conditions de travail

Il n'y aura pas les avancées sur lesquelles nous avons travaillé et la 39e semaine (dite des "petites vacances") ne sera pas retirée des obligations de services à l'issue de ces discussions avec le ministère.

GT métier CPE, un troisième tour en demi-teinte

En effet, la proposition que nous avons présentée sur la suppression de la 39e semaine (principale piste possible d'une réelle réduction du temps de travail) n'a pas fait consensus.

Malgré le montage rigoureux et crédible que nous présentions, certaines organisations syndicales se sont montrées sceptiques (Snes, CGT), d'autres hostiles prétextant un mauvais point d'entrée et voulant remettre cette réflexion à un débat plus large et forcément plus lointain (Sgen, FO) alors que d'autres encore y étaient favorables (Snalc).

Il est tout à fait regrettable de passer à coté d'une occasion qui ne se représentera pas avant longtemps et nous l'avons clairement signifié en séance. La désunion sur le sujet n'a pas permis d'avancer, c'est dommage.

Il était impératif aussi, pour nous, de rappeler au ministère que la circulaire du 12 septembre 2002 définissant les obligations de service des CPE et non parue au BO à cette époque, devait faire l'objet d'une publication officielle le plus rapidement possible.

Cette circulaire, même si elle n'est pas parfaite, protège les collègues car elle fixe «le temps de travail hebdomadaire inscrit à l'emploi du temps» à 35 heures. Le ministère a accepté d'avancer sur ce sujet.

Quand nous aurons la fiche «missions» du troisième GT, qui devrait tenir compte de nos propositions, nous ferons une analyse détaillée du nouveau texte.

À suivre...